

Certiphyto

Renouvellement DESA



Public

Acheteurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques qui réalisent des prestations de services.

Prérequis et modalités d'accès

- Exercer une activité professionnelle en lien avec l'achat et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le domaine de la prestation des services.

- Être détenteur d'un certiphyto de la même catégorie et dont la date de fin de validité se situe entre 6 mois et 2 mois avant la date de formation.

- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

- Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

1 journée, soit 7 heures



Financements et statuts

- Financement de la formation par VIVEA (exploitants agricoles) ou OCAPIAT (salariés agricoles) ou autres OPCO

- Prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié

Tarif par devis sur demande

Objectifs de la formation

- Renouvellement des connaissances pour informer et responsabiliser l'acheteur et l'utilisateur de produits phytopharmaceutiques et l'amener à réduire leur utilisation.
- Obtenir le certificat individuel "Renouvellement Décideur en entreprise soumise à agrément"

Contenu

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Compétences visées

Mettre à jour des compétences techniques et environnementales afin de diminuer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Certification délivrée

Certificat individuel « **RENOUVELLEMENT - UTILISATION A TITRE PROFESSIONNEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - DECIDEURS EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT** »

